

**Pétition: «Pour le libre accès des musiciens ambulants
aux marchés de la ville de Genève»**

Considérant que les marchés de Genève souffrent singulièrement d'un manque d'animation qui ne peut que nuire à leur attrait,

les soussignés demandent aux autorités municipales de Genève l'abrogation de l'alinéa 1 de l'article 38 du Règlement des marchés interdisant la présence des musiciens ambulants sur les marchés.
